

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance III
3 Situation en République centrafricaine — Affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*
4 — n° ICC-01/05-01/08
5 Procès
6 Juge Sylvia Steiner, Président — Juge Joyce Aluoch — Juge Kuniko Ozaki
7 Mercredi 2 novembre 2011
8 Audience publique
9 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 36*)
10 M. LE GREFFIER (interprétation) : Bonjour, Madame le Président ; bonjour, Mesdames
11 les juges.
12 Nous sommes en audience publique.
13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour à tous.
14 Monsieur le greffier d'audience, veuillez citer l'affaire.
15 M. LE GREFFIER (interprétation) : Il s'agit de la situation en République centrafricaine,
16 affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* ; référence de l'affaire : ICC-01/05-01/08.
17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie.
18 Bonjour à tous.
19 Bonjour à l'équipe de l'Accusation, aux représentants légaux des victimes ; bonjour à
20 l'équipe de la Défense et à M. Jean-Pierre Bemba Gombo, à nos interprètes et à nos
21 sténotypistes.
22 Nous allons maintenant poursuivre la déposition du témoin 0047.
23 Avant de « ne » faire rentrer le témoin dans le prétoire, j'aimerais demander à
24 M^e Haynes s'il a une petite idée du temps qui lui reste pour son interrogatoire du
25 témoin.
26 M^e HAYNES (interprétation) : Vu à la vitesse... Vu la vitesse à laquelle nous allons, je
27 pense que nous pourrions en avoir terminé aujourd'hui. Enfin, je n'ose pas être...
28 m'engager plus avant, mais nous sommes pratiquement à la moitié de mon

1 interrogatoire, et je vais faire de mon mieux pour que cela... que l'interrogatoire se
2 termine aujourd'hui.

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie, Maître Haynes.
4 Maintenant, je demande à notre huissière de faire entrer le témoin dans le prétoire.

5 *(Le témoin est introduit au prétoire)*

6 TÉMOIN : CAR-OTP-PPPP-0047 *(sous serment)*

7 *(Le témoin s'exprimera en français)*

8 Bonjour, Monsieur le témoin.

9 LE TÉMOIN : Bonjour, Madame la Présidente ; Messieurs de la Cour, bonjour.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Est-ce que vous vous sentez bien
11 et prêt à poursuivre votre déposition, Monsieur le témoin ?

12 LE TÉMOIN : Plus ou moins. Je vais voir, dans la mesure du possible, que je vais
13 avancer. Au cas où je me sens lassé, je ne manquerais pas de vous le dire.

14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Très bien. Donc, vous vous
15 sentez parfaitement libre de faire savoir à la Chambre que vous avez besoin d'un...
16 d'une pause si... si vous en avez besoin. C'est très bien.

17 Mais avant de rendre la parole à la Défense, je dois vous rappeler que vous êtes toujours
18 tenu par le serment que vous avez fait ; vous comprenez cela, n'est-ce pas ?

19 LE TÉMOIN : Oui, Madame.

20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie.

21 Maître Haynes, vous avez la parole.

22 QUESTIONS DE LA DÉFENSE *(suite)*

23 PAR M^e HAYNES (interprétation) : Je vous remercie.

24 Bonjour, Madame le Président.

25 Q. Bonjour, Monsieur le témoin.

26 LE TÉMOIN :

27 R. Bonjour, Monsieur.

28 Q. Avant de reprendre l'interrogatoire, je tiens, en utilisant les mêmes termes que

1 M. Iverson lorsqu'il vous a félicité pour votre effort et votre détermination... je tiens à
2 vous dire aussi que, si vous pouvez continuer à être aussi courageux et aussi plein
3 d'efforts, nous pourrions peut-être terminer votre témoignage aujourd'hui.

4 Vous comprenez cela ?

5 R. Tout à l'heure, j'ai dit devant la Cour : je vais évoluer ; si je me vois fatigué... Vous
6 savez, parler épuise quelqu'un. Le fait de... de répondre à de multiples questions, vous,
7 à ma place, je crois que vous... vous serez... vous ne tenez pas comme je l'ai fait. Mais je
8 vais voir la manière dans laquelle les choses vont évoluer. Si je suis lassé, je demande un
9 temps de repos.

10 Q. Tout à fait.

11 Donc, pour résumer vos propos jusqu'à présent, au cours des 19 jours pendant lesquels
12 vous avez travaillé pour Christian « Martine »... Martin, vous avez effectué entre
13 quelques... entre 80 et 100 rotations entre Bangui et Zongo ; c'est bien cela ?

14 R. Je crois que vous vous êtes basé sur une moyenne pour faire votre petit calcul. Je
15 crois que c'est cela, Monsieur.

16 Q. Je voudrais me concentrer maintenant sur le trajet Bangui-Zongo, donc le retour.
17 Vous nous avez dit le 27 octobre de cette année — compte rendu anglais, page 45,
18 lignes 18 à 20 — que le ferry était toujours vide lorsque vous rentriez à Zongo ; est-ce
19 vrai ?

20 R. Vide... c'est-à-dire, vide en tant que tel, c'est pour dire que la charge utile du ferry, si
21 c'est un truc de 300, 400, 1 000 kilos, moi, je tiens pas compte de ça. Mais s'il y a un
22 tonnage costaud, c'est ça, la charge utile « du » poussée de l'engin.

23 Q. Je ne voudrais pas ne pas... être injuste envers vous, donc je vais vous montrer ce que
24 vous avez dit au Bureau du Procureur lors des entretiens. Donc, il s'agit du document
25 CAR-OTP-0028-0336 pour ce qui est du français. Pour ce qui est de la version en anglais,
26 les quatre derniers numéros de l'ERN sont 0041.

27 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

28 M. LE GREFFIER (interprétation) : Madame le Président, voulez-vous que les stores

1 soient baissés ? Il s'agit d'un document confidentiel. C'est un passage d'une déclaration
2 de témoin. La première page de ce document est le CAR-OTP-0028-0306, première
3 version expurgée.

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Il n'y a personne dans la galerie
5 mais, par prudence, il vaut mieux que nous baissions les stores, et nous les laisserons
6 baissés.

7 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

8 M. LE GREFFIER (interprétation) : Pour le compte rendu, je tiens à dire que le
9 document CAR-OTP-0028-0306, première version expurgée, à la page 0336, est
10 disponible à l'écran.

11 M^e HAYNES (interprétation) : Il serait peut-être utile que l'on monte un peu le témoin...
12 que l'on monte un peu la page afin que le témoin puisse voir le passage qui nous
13 intéresse.

14 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

15 Q. Voyez-vous le passage qui commence par « ENQ », « enquêteur », « juste pour
16 clarté » ?

17 LE TÉMOIN :

18 R. Monsieur, je m'explique sur ce point.

19 La question m'a été posée : de Bangui à Zongo, en général, qu'est-ce que j'ai pu
20 transporter ?

21 Et vous voyez que j'ai répondu : « De Bangui à Zongo, j'ai transporté des cadavres, des
22 blessés, camions citernes et des camions vides, armes de tous calibres et munitions et
23 explosifs. »

24 Q. Je vous remercie.

25 Vous faisiez cette traversée quatre à cinq fois par jour, si je ne me trompe pas, n'est-ce
26 pas ?

27 R. Oui, Monsieur.

28 Q. Et la plupart du temps, votre ferry était complètement vide, n'est-ce pas ?

1 R. Monsieur, je vous dis qu'on m'a posé la question durant cette période de temps de
2 traversée, qu'est-ce que j'ai pu transporter. Qu'on soit clairs sur ce point. Et en général,
3 j'ai pu détailler ce que j'ai transporté pendant cette période de temps.

4 Q. Je ne suis pas du tout en désaccord avec vous, Monsieur le témoin.

5 Nous allons passer... nous allons aller plus avant.

6 Les véhicules que vous avez transportés, d'après vous, est-ce qu'ils auraient, au moins
7 potentiellement, pu avoir un but militaire ?

8 R. Veuillez reprendre cette question pour une meilleure audition.

9 Q. Pas de problème.

10 Des citernes, des camions citernes, des camions vides, est-ce que, de votre avis, ça
11 pourrait être des véhicules utilisés pour des combats ?

12 R. Je crois que je suis clair dans mes réponses : pendant cette période de temps, il fut un
13 moment où, au niveau de Zongo, il y avait un problème de transport qui se posait. Et
14 j'ai transporté ces camions de Bangui à Zongo pour que ces camions partent et
15 « ramener » rapidement ces... miliciens à quai.

16 Q. Je vous remercie.

17 Saviez-vous d'où venaient ces camions que vous avez transportés de Bangui à Zongo ?

18 D'où venaient-ils ?

19 R. Moi, je suis à quai. Les camions arrivent. On me dit de passer ces camions sur Zongo.

20 Je ne peux pas savoir leur provenance, d'où ils venaient. Donc, moi, j'ai vu des camions.

21 À quai, on me dit de traverser ces camions. Je ne peux pas savoir leur provenance,
22 donc...

23 Q. Je comprends bien.

24 Après cette période de 19 jours, vous n'avez plus fait fonctionner ce ferry de Bangui à
25 Zongo, n'est-ce pas, plus jamais ?

26 R. Je crois que la question dont vous me posez, vous me l'avez déjà posée hier. Vous
27 m'avez dit, si j'ai bien retenu : est-ce qu'après ces 19 jours je n'ai plus revu Zongo. Je
28 vous avais donné une réponse à cela.

1 Q. Donc, au vu des réponses que vous avez données dans votre entretien, on peut dire
2 qu'au cours de ces 19 jours vous n'avez jamais transporté de matelas, de paraboles ou
3 de... d'autres types de biens de ce type de Bangui à Zongo, sinon vous l'auriez dit, n'est-
4 ce pas ?

5 R. La question dont vous me posez, je crois avoir répondu à ce type de question hier.
6 On m'a posé une question en général.

7 Monsieur, je crois que vous, à ma place, un homme n'a qu'un seul cerveau, et le cerveau
8 de l'homme a plus de 3 milliards de cellules. Pendant ces événements de temps forts,
9 vous, à ma place, vous n'allez pas tout récapituler. Vous n'allez pas tout récapituler.

10 Je vous dis que j'ai transporté ces camions. Les biens pillés, moi, je n'en tiens pas
11 compte. Je n'en tiens pas compte, de ces objets pillés. C'est entassé, mais moi, je n'en
12 tiens pas compte. Si, peut-être, ici, je les ai pas cités, bon, ça arrive, je peux pas tout citer,
13 mais l'essentiel, c'est ce que j'ai donné.

14 Q. Je vous remercie.

15 Vous... vous n'aviez jamais vu Jean-Pierre Bemba ; c'est exact ?

16 Et on peut maintenant ôter le document de l'écran, ça va nous faciliter la vie.

17 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

18 R. Veuillez reprendre votre question pour une meilleure audition.

19 Q. Bien sûr.

20 Vous n'aviez jamais vu Jean-Pierre Bemba ; juste ?

21 R. Je crois que j'ai dit devant « ce » Cour, et vous avez bien dit que vous défendez
22 l'intérêt de votre client. Le client que vous défendez ses intérêts, je l'ai vu, je l'ai
23 transporté de Zongo à Bangui, par deux fois, dis-je. Je l'ai transporté de Zongo à Bangui.

24 Q. Est-ce que vous l'aviez vu en personne ou à la télévision avant la première fois où
25 vous l'avez transporté ?

26 R. Monsieur, je crois que vous jouez sur des mots. C'est vrai que vous défendez l'intérêt
27 de votre client. Je vous ai dit devant « ce » Cour que j'ai transporté ce client, dont vous
28 défendez les causes, de Zongo à Bangui.

1 Pour la première fois, il était venu à bord d'un hélicoptère. Il est là, présentement,
2 derrière vous, dans votre dos ; il le sait. Il le sait bien. Il sait qu'il est descendu à Zongo.
3 Je l'ai fait traverser. Et je ne vois pas pourquoi vous me posez... vous me répétez cette
4 question. Je l'ai transporté de Zongo à Bangui.

5 Q. L'information... les informations que vous aviez, selon vous, selon lesquelles cet
6 homme, sur le bateau, le jour de la première traversée, était Bemba, venaient de
7 l'adjudant Odon ; c'est bien ça ?

8 R. Monsieur, je crois que vous avez déjà cette réponse. Vous ne cessez que de jouer sur
9 des mots.

10 Je vous avais dit que l'adjudant Odon, qui relayait toutes ces traversées, m'a tenu
11 informé que, d'un moment à l'autre, c'est votre client dont vous défendez la cause qu'on
12 va traverser.

13 Q. Et s'il ne vous l'avait pas dit, est-ce que vous auriez pu savoir qui était cet homme ?

14 R. Monsieur, je le saurais toujours.

15 Q. Vous avez eu affaire à... aux gardes de sécurité qui sont montés à bord du bateau au
16 cours de cette première traversée ; juste ?

17 R. Veuillez reprendre cette question, comme vous venez de « le » poser, et sans
18 interruption.

19 Q. Est-ce que vous avez parlé à des gardes de sécurité au cours de cette première
20 traversée ?

21 R. Je reprends encore mes propos : vous êtes en train de jouer avec des mots, et les mots
22 ont leur place.

23 Monsieur, je vous ai dit que les gardes qui entouraient le client dont vous défendez les
24 intérêts aujourd'hui, c'étaient des... des Libyens. Je n'ai pas causé avec ces hommes.
25 C'étaient des Libyens.

26 Et tout à l'heure, vous m'avez demandé est-ce que c'est sur les télévisions que j'ai... je
27 vous dis je suis en train de vous relater les faits vécus sur le terrain. C'était un président
28 commandant, et en ce temps, le client dont vous défendez ses intérêts aujourd'hui, si...

1 voyons dans la période de temps que j'ai fait ces salles besoins, tout ce monde qui se
2 trouve dans cette salle aujourd'hui allait se lever pour donner l'honneur au monsieur
3 dont vous défendez l'intérêt aujourd'hui. Voyez-vous déjà dans quel état de grandeur
4 était votre client ?

5 Q. Donc, vous n'avez pas parlé avec les gardes de sécurité, mais est-ce qu'ils vous ont
6 parlé, eux, à vous ?

7 R. Je crois que vous avez déjà cette... cette réponse, mais je vais quand même brifer.

8 Quand on dit « président commandant », et aujourd'hui, vous me dites devant « ce »
9 Cour que vous défendez l'intérêt de votre client. C'était bien beau de me dire : « Je
10 défends l'intérêt du président commandant Jean-Pierre Bemba », que je comprenais
11 mieux.

12 Et tous les agents de sa sécurité... voyez un peu un chien doberman, dressé à l'attaque,
13 pour la sécurité de votre client, quand ils « se sont » descendus sur ce ferry, la manière
14 dont ils descendaient sur ce ferry, ce n'était pas dans un registre familial, Monsieur.

15 Quand ils m'ont demandé d'ouvrir les... les... les... les trous dont vous connaissez bien
16 les centimètres... parce que, en ce temps, vous étiez bien à Bangui en ce temps fort, vous
17 étiez présent. Quand ils m'ont demandé, c'était pas dans un registre familial, Monsieur.

18 Et quand vous me posez ces questions et que je revois tout le film de ce qui m'est arrivé,
19 je vous dis que ma pauvre tête était exposée ce jour-là, parce que les faits dont vous me
20 demandez présentement, ça me ramène... ça me met mal à l'aise, Monsieur.

21 Je le vois aujourd'hui, il n'a pas d'aides de camp, mais ce jour-là, il était entouré des
22 Libyens. Je ne cessais de le manquer. Aujourd'hui, vous défendez ses intérêts parce qu'il
23 n'a pas d'aides de camp.

24 Posez lui la question : où est-ce qu'il a laissé ses aides de camp ? Il est là, il est bien
25 informé pour vous dire où il les a laissés.

26 Q. J'en conclus qu'ils vous ont parlé pour vous demander d'ouvrir ces trous d'homme ?
27 Est-ce qu'ils vous ont parlé dans une langue que vous compreniez ?

28 R. Monsieur, je dis devant cette Cour, avec vous et Messieurs de la Cour, tout le monde

1 qui est assis dans « ce » Cour, on est en train de respecter les règles d'or « du » Cour.
2 Mais pendant ce moment de temps, lors « du » premier arrivée de votre client, je vais
3 vous dire que cette règle d'or, personne n'allait respecter la règle d'or que nous utilisons
4 aujourd'hui. Ces aides de camp... ceci dit, ces aides de camp ne m'ont pas parlé.
5 C'étaient des menaces. On est en train de se... de se parler. Mais voyez-vous, quelqu'un,
6 d'abord, ce n'est pas son pays, il est venu en temps de guerre, il est armé, la manière
7 dont il me parlait, je vous dis que c'était pas dans un registre familial, comme on est en
8 train de dialoguer, c'étaient des menaces pour demander « Est-ce que l'engin, c'est en
9 sécurité ? Ouvrez-moi ça ». La personne, même s'il ne me parle pas dans une langue que
10 je comprends, mais il fait des gestes, et ses gestes, je comprends qu'il est en train de
11 demander qu'est-ce qui se trouve là, à l'intérieur.

12 Q. Alors, je vais en conclure qu'il ne vous a pas parlé dans une langue que vous
13 compreniez et que vous aviez besoin qu'il fasse des gestes pour comprendre ce qu'il
14 voulait ; est-ce que j'ai raison de conclure cela ?

15 R. Monsieur, je vous dis que ces messieurs... ces... ces hommes qui assuraient la
16 sécurité... à telle enseigne que je suis en train de revoir ces... ces faits, ça me met un peu
17 mal à l'aise. Et puis, je vous dis, vous, au moins, vous buvez un verre d'eau
18 présentement. Vous le buvez. Je vous vois en train de boire une gorgée. Mais pendant
19 ce temps, je crois que vous n'allez même pas boire. Et la manière dont ils m'ont posé des
20 questions pour leur faire voir, visiter cet engin, je vous dis : ça aurait été vous à ma
21 place, je crois que vous en déduirez beaucoup de choses.

22 Q. Est-ce que vous avez vu que les hommes de la sécurité communiquaient avec
23 l'homme qu'ils étaient chargés de protéger ?

24 R. Veuillez reprendre cette question, comme vous l'aviez posée.

25 Q. Je dois vous demander pourquoi il faut que je répète exactement la même question
26 de la même manière.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur Haynes, il serait
28 peut-être plus simple que vous reposiez votre question.

1 M^e HAYNES (interprétation) :

2 Q. Est-ce que vous avez vu comment les hommes de la sécurité communiquaient avec
3 l'homme qu'ils étaient chargés de protéger ?

4 LE TÉMOIN :

5 R. Ce sont ses hommes de sécurité. Il connaît là où il s'est familiarisé avec ses hommes
6 pour assurer sa sécurité, les langues dont il a utilisé pour avoir ses hommes de main. Je
7 crois qu'il n'est pas absent de cette salle, il est juste dans votre dos, posez-lui la question.
8 Du moins, il nous répond dans quelle langue, lui, il... il a utilisé pour avoir ses hommes
9 de main. Il n'est pas absent de cette salle, Monsieur.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, parfois, la
11 Défense a besoin de répéter une question pour s'assurer de votre réponse, pour voir si
12 votre réponse est cohérente. C'est une façon tout à fait normale d'interroger un témoin.
13 Il ne faut pas que vous soyez perturbé ou que vous vous sentiez attaqué. Vous devez
14 simplement comprendre que c'est comme cela, parfois, que se passe un interrogatoire.
15 Mais je suis d'accord avec vous : de temps en temps, il y a des questions qui se répètent
16 et ça peut être très agaçant. Essayez de garder votre calme. Et si vous ne connaissez pas
17 la réponse, dites simplement « je ne sais pas ».

18 On va essayer de continuer votre déposition sans que vous vous sentiez tellement
19 perturbé. La Chambre fait très attention à ce qui se passe, et elle interviendra si la
20 Présidente remarque qu'il y a quelque chose d'irrégulier qui se passe.

21 Essayez de comprendre comment le système fonctionne.

22 Est-ce que cela vous convient, Monsieur le témoin ?

23 LE TÉMOIN : Oui, Madame.

24 J'aimerais dire ceci : vous savez, c'est des événements, c'est des faits qui m'ont beaucoup
25 marqué physiquement, moralement. Je suis atteint.

26 C'est vrai que c'est la règle : des fois, il a la réponse, il ose encore de jouer avec des mots
27 pour essayer de me perturber. C'est agaçant. Mais moi, mais moi, ça me met
28 entièrement mal à l'aise.

1 Pourquoi ? Parce que j'étais le seul. Je vous dis que je reviens de très, très loin. Et quand
2 je revois ces images, quand il essaie de jouer sur des mots, je revois ces images.

3 C'est vrai, il est en train de faire son travail, je ne... n'en veux pas à... à l'avocat qui
4 défend les intérêts de ce dernier ; il est en train de faire son travail. Mais quand il joue
5 avec ses mots et que je revois la manière dont on m'a traité sur le terrain, lui-même, à
6 ma place, il ne pourra pas supporter.

7 Je vous dis, Messieurs et Madame de la Cour, nous sommes en temps de paix, c'est là
8 où... il faut essayer de faire une projection, pour voir dans le... dans l'état à « laquelle »
9 ces traversées ont eu lieu.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, nous
11 comprenons parfaitement ce que vous dites.

12 Je vais demander à M^e Haynes de bien vouloir être le plus objectif et concis, court,
13 possible, quand il pose ses questions, afin d'obtenir une réponse concise et objective.
14 Autrement, on va continuer à tourner en rond, et personne, à commencer par la
15 Défense, ne pourra en tirer avantage, si le témoin commence à éviter de répondre
16 comme il le faut.

17 Je demanderais donc à la Défense de ne pas devoir répéter et répéter encore.

18 Maître Haynes, je suis sûre que vous êtes tout à fait capable d'adapter votre façon
19 d'interroger le témoin aux particularités de celui-ci, qui se trouve pour l'instant à la
20 barre. Et nous espérons pouvoir continuer sans difficulté.

21 Maître Haynes, vous avez la parole.

22 M^e HAYNES (interprétation) : Je vous remercie, Madame la Présidente.

23 Q. Monsieur le témoin, vous venez de donner une longue réponse à la page 19, et vous
24 avez dit qu'il parlait à ces gens pour garantir sa sécurité. Est-ce que nous pouvons
25 conclure que M. Jean-Pierre Bemba, vous l'avez vu parler aux gardes de sécurité qui
26 étaient à bord du bateau ?

27 LE TÉMOIN :

28 R. Je crois que vous avez d'abord... vous avez la réponse de la question dont vous

1 venez, tout à l'heure, de me poser. Vous avez déjà la réponse sous vos yeux. Et je vous
2 dis : évoluons dans ce sens, ça sert à rien de jouer sur ces... ces mots, Monsieur.

3 Q. Est-ce que vous avez entendu ces conversations ou est-ce que vous les avez
4 simplement vues ?

5 R. Au sein de cette Cour, même si on enlevait le casque d'écoute qui est à mes oreilles,
6 même si je fermais les yeux et que je parle, quelqu'un de loin, que ça soit à droite ou à
7 gauche, on va lui poser la question : le monsieur, là, il est en train de parler ? Il saura
8 que ce monsieur est en train de parler, même s'il n'écoute pas la langue dans laquelle je
9 parle, mais il sait que ce monsieur est en train de parler, parce que... une conversation
10 entre deux et trois personnes. Voilà.

11 Q. Je vous remercie. Je vous remercie encore une fois.

12 Vous avez dit à M. Iverson, vendredi dernier, c'était le 28 octobre, à la page 8,
13 lignes 7 à 9, vous avez dit que M. Bemba ne vous a jamais parlé directement au cours
14 des deux fois où il a fait une traversée sur votre bateau ; est-ce que cette réponse-là est
15 toujours exacte ?

16 R. Je crois que vous avez déjà la réponse sous vos yeux. Tout à l'heure, vous avez dit, si
17 on évoluait dans les normes, qu'on allait finir l'interrogatoire de vos côtés aujourd'hui.
18 Donc, il est de votre mieux de... de... d'aller dans le fil normal pour que nous finissions,
19 Monsieur.

20 Q. Est-ce que vous avez rencontré M. Bemba au cours de l'une ou l'autre de ces
21 traversées ?

22 M^{me} LA JUGE ALUOCH (interprétation) : Vous voulez dire rencontrer face-à-face ?

23 M^e HAYNES (interprétation) :

24 Q. Est-ce que vous avez eu une interaction avec lui au cours d'une de ces deux
25 traversées ?

26 LE TÉMOIN :

27 R. Je crois que la question dont vous me posez, moi, à votre place, j'allais pas poser ce
28 genre de questions, Monsieur. Et rencontrer le président commandant, dans quel sens ?

1 Le rencontrer en ami ou... je sais pas. Je vous ai dit que « je l'ai » traversé.

2 Q. Est-ce qu'il s'est présenté à vous au cours de l'une ou l'autre des traversées ?

3 R. Il s'est présenté à moi. Je vous ai dit que je l'ai fait traverser ; il était sur le ferry. Un
4 incident a eu lieu. Un de ses gardes du corps ne connaissait pas comment les... l'engin
5 marchait. Et il a fait un signe de... de sa main ; c'est tout. Mais dire que je l'ai rencontré
6 donc, comme vous m'aviez posé... rencontré en ami... Depuis que je suis venu même à
7 La Haye, je vous ai rencontré une fois ; je vous repose cette même question. Est-ce que je
8 me suis, en tant qu'accusé... en tant que témoin, je... j'ai rencontré M. Haynes une fois ?
9 Et si vous avez cette réponse, c'est exactement la réponse « dont » vous m'avez posée.

10 Q. Avez-vous eu des contacts physiques avec M. Bemba ?

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Haynes, les juges de la
12 Chambre essaient de ne pas intervenir, mais là vous allez beaucoup trop loin.

13 M^e HAYNES (interprétation) : Écoutez, avec tout le respect que je vous dois, Madame le
14 Président, je pense que je ne vais pas trop loin. Je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté à
15 propos de cette question.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Vous n'avez pas de besoin de
17 répondre à cette question.

18 Passez à autre chose, Maître Haynes.

19 M^e HAYNES (interprétation) : Pourrions-nous avoir à l'écran, donc, dans ce cas, le
20 document de la Défense n° 8, à la page 354, pour le témoin.

21 Pour ceux d'entre nous qui suivons en anglais, il faudra utiliser le document dont les
22 derniers... les quatre derniers chiffres ERN sont 0061. Et maintenant, j'espère que les
23 juges de la Chambre vont comprendre pourquoi j'ai posé cette dernière question.

24 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

25 M. LE GREFFIER (interprétation) : Le document CAR-OTP-0028-0039, première version
26 expurgée, à la page 354, est affiché à l'écran. Il s'agit d'un document confidentiel qui ne
27 doit pas être diffusé à l'extérieur de la salle.

28 M^e HAYNES (interprétation) : Je voudrais voir le bas de la page, s'il vous plaît.

1 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

2 Q. Comment M. Bemba vous a-t-il salué lors de cette première traversée ?

3 LE TÉMOIN :

4 R. Vous avez la réponse à ma question claire.

5 Madame la Présidente, Monsieur de la Cour, vous me permettez que je montre
6 comment ça s'est passé ?

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) :

8 Q. Que voulez-vous dire « vous montrer » ?

9 LE TÉMOIN :

10 R. La réponse est claire, mais comme il ne me comprend pas, je... je vais lui schématiser
11 comment ça s'est passé.

12 Q. Mais vous pouvez le faire de votre chaise, mais ce n'est pas plus loin.

13 R. Quand il est venu premièrement à Zongo, c'est moi qui pouvais les traverser. Le ferry
14 était vide. Quand ses hommes ont couru, ils ont... ils m'ont demandé d'ouvrir les trous
15 d'hommes, ils ont vérifié la machine. Tout ce qui était sur l'engin, ils m'ont posé la
16 question ; ils ont vu. Ils se sont installés, ils ont pris leur position.

17 Son client dont il défend l'intérêt, en rentrant, de par sa carrure — il est là, non ; je ne
18 peux pas l'oublier — il est monté. J'étais là sur le pont, il m'a tendu la main, je l'ai salué.

19 Et c'est seulement ça. Moi, maintenant, je suis reparti à côté de la machine et monté à la
20 passerelle. Je crois que c'est clair. Il n'y a pas à poser autres questions, quoi que ce soit,
21 c'est clair. Il m'a tendu la « fourchette » ; je l'ai salué. Et c'est là où j'ai vu ce monsieur a
22 la poigne. Je sais. C'est là où je l'ai salué pour ma première fois de saluer ce monsieur,
23 sur le ferry. Et je n'ai pas manqué de le dire ici, et c'est clair.

24 M^e HAYNES (interprétation) :

25 Q. Donc, c'est à ce moment-là que vous l'avez rencontré, n'est-ce pas ?

26 LE TÉMOIN :

27 R. Monsieur, je vous dis encore que si nous voyons un peu dans le dictionnaire, quand
28 on dit « rencontrer quelqu'un », c'est autre chose dont vous parlez en ce moment. C'est

1 là où je vous dis que vous jouez avec les mots. Et c'est là qui me met mal à l'aise.
2 Rencontrer est différent de saluer.

3 Je crois que même quand je sors ici, au sein de cette salle, quelqu'un me voit, me dit :
4 « Bonjour, Monsieur ». Quand on dit bonjour, est-ce que ça... ça, c'est « un » rencontre ?
5 Ce n'est pas « un » rencontre. C'est là où je dis que M. Haynes est en train de jouer sur
6 des mots au lieu de passer à l'essentiel ?

7 Q. Pourquoi n'avez-vous pas dit que vous avez serré la main de M. Bemba ? Pourquoi
8 vous ne l'avez pas dit précédemment ?

9 R. Monsieur, je vous dis qu'on est en train de tourner autour du pot. Je crois que la Cour
10 a pris tout son temps pour envoyer des enquêteurs pour qu'ils puissent amener des
11 preuves pour étayer la Cour.

12 Le temps a fait son temps, et le temps a rapporté des preuves de... du client dont vous
13 défendez la cause aujourd'hui. Ce n'est pas saluer quelqu'un en moins de deux
14 secondes que vous allez vous... rester dessus. Moi, je trouve qu'on est en train... C'est là
15 où je vous dis que moi, à votre place, j'avais déjà répondu. C'est clair. Passons à
16 l'essentiel.

17 Q. Je vais maintenant passer à ce que vous nous avez dit, c'est-à-dire ce qui serait
18 arrivé... ce qui vous serait arrivé lors de cette première traversée.

19 Vous souvenez-vous avoir dit à la Cour qu'au cours de cette première traversée on vous
20 avait tiré dessus ?

21 R. Je l'avais dit, Monsieur. Je vous ai dit ici que l'un des... des... de ces hommes de
22 main, il ne connaissait pas comment l'engin fonctionnait.

23 Je vous ai dit que ça, c'est des hommes qui étaient... vous voyez un peu un berger
24 allemand dressé à l'attaque, qui est prêt à mordre quelqu'un, qui n'a pas de muselière.
25 Vous voyez un peu ?

26 Quand ils sont descendus, je vous dis que ce n'était pas dans un registre familial. Et
27 c'est là, quand vous me reposez ce genre de questions, c'est là où ça me met mal à l'aise
28 parce que je revois un peu ces scènes. Le vécu des choses, c'est moi qui les ai vécues, et

1 on est en train d'essayer de reconstituer les faits. Donc je vous prie que... Quand il a tiré,
2 les impacts sont aujourd'hui sur le ferry. Je vous ai dit que cette balle... car j'étais à la
3 passerelle quand il a tiré ; j'étais-là.

4 Q. Combien de tirs ont été tirés... Combien de coups de feu ont été tirés ?

5 R. Monsieur, je peux vous dire que vous-même, en tant qu'avocat, vous pouvez compter
6 le nombre de tirs ; vous pouvez compter ? Je vous ai dit qu'il a tiré. Vous me posez
7 encore la question : combien de... de... de coups ? Je dis que quand quelqu'un tire, il
8 pointe son arme, il tire. Moi, je n'ai pas vu la manière « qu'il » a tiré, mais quand il a tiré
9 j'ai écouté que, ça, c'est un moteur diesel qui est derrière moi. Et c'est dans des chambres
10 acoustiques. Quand il a tiré, il a tiré. Vous allez me poser la question de compter le
11 nombre de tirs... je ne sais pas.

12 Q. Très bien.

13 Cette passerelle, de quoi est-elle faite ?

14 R. Elle est faite... Le support en fer... les tôles... c'est des tôles qu'on a pliées pour faire la
15 cabine.

16 Q. Je vous remercie.

17 Lorsque vous dites qu'on voit encore le point d'impact, qu'il est encore visible, où est-il
18 visible ?

19 R. O.K.

20 Monsieur, l'impact... vous me posez la question : où est-il visible ? Je crois que quand
21 les enquêteurs, je leur ai parlé de ce ferry, ils étaient sur le terrain, ils ont vu le ferry.
22 L'impact, au jour d'aujourd'hui, demeure sur le ferry. L'impact est encore visible sur le
23 ferry.

24 Q. D'où est parti le tir ?

25 R. De l'avant vers l'arrière.

26 Q. Au niveau du pont ?

27 R. Mais bien sûr.

28 Q. Et où est-ce que cela vous a atteint, vous ?

1 R. Je vous dis, Monsieur et Madame de la Cour, je crois que j'ai encore... je vous ai dit...
2 je l'ai... j'ai encore cette cicatrice quand cette balle m'a... m'a essuyé ici. Je l'ai... je l'ai. Si
3 vous pouvez venir le voir, je vais vous ouvrir ça, vous le verrez.

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) :

5 Q. Pour le compte rendu, Monsieur le témoin, pourriez-vous décrire l'endroit sur votre
6 corps où se trouve cette cicatrice, pour que cela soit consigné au compte rendu ?

7 LE TÉMOIN :

8 R. Madame, vous voyez ma position, c'est là.

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Le témoin montre le... le côté
10 droit de son abdomen.

11 Je vous remercie.

12 Maître Haynes.

13 M^e HAYNES (interprétation) : Je vous remercie, Madame le Président.

14 Q. Et la marque de l'impact de la balle, est-ce qu'elle se trouve à l'intérieur ou à
15 l'extérieur de la passerelle ?

16 LE TÉMOIN :

17 R. Monsieur, je vous dis qu'il a tiré de la proue du bateau vers la passerelle. L'impact est
18 de l'extérieur vers l'intérieur de la passerelle.

19 Q. Et vous dites que la balle a traversé la tôle de la passerelle à cet endroit-là ?

20 R. Bien sûr. De... de l'extérieur vers l'intérieur. Je ne sais pas comment est-ce que vous,
21 vous comprenez à ce niveau-là.

22 Q. Et qu'avez-vous ressenti en vous faisant tirer dessus ?

23 R. Monsieur, quand j'ai écouté cette détonation, j'étais à la passerelle, au niveau de la
24 barre. J'ai écouté une détonation. Moi, mes sens étaient concentrés vers l'avant pour
25 pouvoir diriger ma machine. Ce n'est que peu de temps après que j'ai senti... c'est
26 comme si une brûlure me touchait. Et quand j'ai voulu vérifier, ma chemise était
27 touchée, et j'ai ouvert pour voir, c'est une blessure.

28 Q. Mais cela ne vous a pas empêché de piloter le bateau ; vous étiez toujours en mesure

1 de piloter le bateau ?

2 R. Dans un premier temps, j'étais paniqué, et c'est l'adjudant Odon qui m'a dit de
3 reprendre tous mes sens et de pouvoir continuer.

4 Q. Donc, l'adjudant Odon savait que vous aviez été atteint par la balle ?

5 R. Quand il est monté, je lui ai dit que le tir de ce monsieur a percuté cette tôle, « cette »
6 tir a percuté. Voilà, j'ai reçu... il a vu, il m'a dit : « Oui, ça, c'est une balle. Mais prends
7 ton courage, ça là, c'est moins grave. Prends ton courage, on avance. L'essentiel est
8 qu'on les débarque ».

9 Q. Qu'a-t-il fait à propos de cette blessure ?

10 R. Qui... qui vous parlez ? Qui a fait de cette blessure ?

11 Q. Qu'a fait l'adjudant Odon à propos du fait qu'on vous a tiré dessus alors que vous
12 pilotiez le bateau ?

13 R. Il est descendu parler aux hommes qui assuraient sa sécurité. Il est parti vers votre
14 client. Et quelque chose... ils... ils se sont parlé, mais ça n'a pas duré. Ils se sont parlé, et
15 puis le client faisait sa main de... de... de... de gagner le quai. Et Odon m'a dit de
16 continuer, prendre mon courage et on continue.

17 Q. Donc, lorsque vous êtes arrivé à Bangui, vous étiez blessé à l'abdomen ; c'est cela ?

18 R. Oui, Monsieur.

19 Q. Ce que vous dites, que c'est une blessure qui n'a fait que vous effleurer, mais y
20 avait-il la balle à l'intérieur de votre corps ?

21 R. Non, la balle n'était pas à l'intérieur de mon corps.

22 Q. Est-ce que vous saigniez ?

23 R. Il n'y avait pas trop de sang, mais il y avait la graisse qui sortait. Il y avait pas trop de
24 sang. Et Odon... nous, en tant que marins, sur le fleuve, quand on reçoit même des
25 blessures, la première des choses que nous... nous avons l'habitude de prendre du
26 liquide de frein pour anesthésier ou l'acide de batteries. Quand on nettoie, nous, on met
27 rapidement dessus. C'est ce que j'avais fait.

28 Q. Donc, vous n'êtes pas allé vous faire soigner ?

1 R. Selon les conseils... je vous dis qu'aller me soigner... je vous dis... je vous ai dit ici que
2 depuis que j'ai commencé, le premier jour jusqu'au 19 jour, sur instruction du colonel
3 Danjito, je ne pouvais pas quitter... ils ne pouvaient pas me faire perdre 30 ou une
4 heure hors de ce ferry. Et selon les conseils de l'adjudant, il m'a dit qu'il est militaire,
5 « Sur le terrain de combat, ça, c'est plus pire que ça. Donc, ça, là, prend ça
6 sportivement ». Et puis, moi, j'étais paniqué, mais c'est lui qui m'a dit : « Prends ça
7 sportivement. Ça, c'est... c'est pas sur un point "vitaux", donc prends ça sportivement.
8 L'essentiel est que... qu'on finisse les commandants... les... les ordres de leur chef
9 hiérarchique. »

10 Q. Aviez-vous votre appareil photographique sur vous ?

11 R. Je vous ai dit ici que je ne manquais pas mon appareil photographique, mais je vous
12 dis ici, avec tout ce qui s'est passé, quand le client dont vous défendez l'intérêt, quand il
13 passait, je vous dis c'étaient avec des risques et périls. Est-ce que je pourrais sortir
14 l'appareil photo pour filmer ce genre d'événements ? J'étais pris de panique.

15 Q. Vous n'avez pas demandé à l'adjudant Odon de prendre une photo de votre
16 blessure, à l'époque ?

17 R. Monsieur, je vous dis que pris de panique, pris de panique... vous n'avez pas vu
18 l'ambiance dans laquelle ces choses ont eu lieu. Là, on est en temps de paix, c'est
19 pourquoi vous me posez ce genre de questions, mais votre client connaît dans laquelle
20 l'ambiance de ces choses ont eu lieu.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Haynes, pouvons-nous
22 faire la pause ?

23 M^e HAYNES (interprétation) : J'ai encore deux petites questions, et ensuite, nous
24 pourrons faire la pause.

25 Q. Étiez-vous encore paniqué une fois tout le monde débarqué à Bangui ?

26 R. Monsieur, je vous dis que là, vous jouez avec des mots. La réalité du terrain est
27 « différent » de ce que vous êtes en train de poser les questions. C'est... c'est tout à fait
28 différent. Il y a une très grande différence.

1 Quand l'action a eu lieu, voyez un peu l'atmosphère dans laquelle ça s'est produit.

2 Je vous dis, même vous, en tant qu'avocat, ce jour-là, il y avait des avocats à Bangui, il y
3 avait des autorités, mais quand on dit que tous les hommes doivent fuir, entendez-vous
4 par là, on trouve avocat que... qui que tu sois, on t'abat, là.

5 Monsieur, je crois que vous n'allez pas encore me poser cette question — « Est-ce
6 qu'après qu'ils se sont débarqués du ferry vous étiez toujours dans la panique ? »

7 Voyez un peu l'atmosphère dans laquelle vous me posez cette... ce genre de question.

8 Q. Une dernière question sur ce sujet pourrait éventuellement être utile à tous.

9 Pourriez-vous nous expliquer pourquoi, au cours des six entretiens que vous avez eus
10 avec le Bureau du Procureur, vous n'avez jamais dit que vous aviez reçu une balle dans
11 votre abdomen alors que vous pilotiez le bateau ?

12 R. Je crois que durant... j'en ai parlé. Peut-être que ça l'a échappé, tout comme ici, des
13 fois, les sténotypistes, peut-être, ils oublient.

14 Je vous dis, bon, la... l'enquêteur qui faisait ces... ces saisies, c'était pas du tout chose
15 facile parce que je loue vraiment le courage et la dextérité manuelle que cette dame
16 avait. Elle comprenait d'abord pas... Elle comprenait un peu français, l'anglais. Le temps
17 d'écouter pour qu'elle fasse au moins 10 ou 20... à 30 mots à la seconde, vous voyez,
18 peut-être ça l'a échappé, mais j'en ai parlé.

19 M^e HAYNES (interprétation) : Je vous remercie de cette explication.

20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie, Maître Haynes.

21 Monsieur le témoin, nous allons maintenant faire une pause d'une demi-heure. Vous
22 pouvez vous reposer.

23 Nos interprètes et sténotypistes pourront aussi profiter de cette pause pour se reposer.

24 Il est 11 h 05, et nous reprendrons à 11 h 35.

25 Je demande maintenant à l'huissière d'escorter le témoin hors du prétoire.

26 Et nous allons lever la séance et reprendrons donc à 11 h 35.

27 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

28 M. LE GREFFIER : Veuillez vous lever.

1 *(L'audience, suspendue à 11 h 04, est reprise en public à 11 h 41)*

2 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

3 Veuillez vous avoir.

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour à tous, de nouveau.

5 Nous allons reprendre le contre-interrogatoire du témoin 0047.

6 Je demanderais à M^{me} l'huissier de bien vouloir faire entrer le témoin.

7 *(Le témoin est introduit au prétoire)*

8 Monsieur le témoin, bonjour.

9 LE TÉMOIN : Bonjour, Madame la Présidente ; Messieurs de la Cour, bonjour.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Est-ce que vous êtes prêt à
11 continuer à déposer ?

12 LE TÉMOIN : Oui, Madame.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Haynes, vous avez la
14 parole.

15 M^e HAYNES (interprétation) : Merci, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur.

16 LE TÉMOIN : Bonjour.

17 M^e HAYNES (interprétation) :

18 Q. Avant la pause, nous étions en train de parler de... du moment où vous avez dit... où
19 on vous a dit que quelqu'un dont on vous a dit que c'était M. Bemba effectuait une
20 traversée sur le ferry dont vous étiez le pilote, une traversée vers Bangui ; vous vous
21 souvenez de ça ?

22 LE TÉMOIN :

23 R. C'est pas quelqu'un d'autre, mais c'est M. Odon — l'adjudant Odon.

24 Q. Il n'y a pas de problème. Je veux simplement vous rappeler de quoi nous parlions
25 juste avant la pause ; c'est tout.

26 C'est bien de cela que nous parlions ; juste ?

27 *(Silence du témoin)*

28 Très bien, Monsieur. Vous êtes prêt à continuer ?

1 R. (*Intervention inaudible : microphone fermé*)

2 Q. Je vous remercie.

3 Lorsque vous êtes arrivé à Bangui, qu'est-ce qui est arrivé aux gardes de sécurité
4 libyens ?

5 R. Quelles gardes de sécurité libyens dont vous... vous parlez ?

6 Q. Je parle de ceux dont vous avez dit qu'ils étaient à bord de votre ferry.

7 R. Une fois à quai, des véhicules étaient arrivés. Ils se sont... ils sont montés dans les
8 véhicules et ils sont partis.

9 Q. De quelles véhicules s'agit-ils ?

10 R. C'est des 4x4 qui étaient venus. Donc tout était prêt. Quand ils sont venus, ils n'ont
11 pas perdu du temps. C'était à bord des 4x4 que les membres de la sécurité ont monté à
12 bord.

13 Q. Et est-ce que ces véhicules attendaient sur le quai, à Bangui ?

14 R. Je dis : quand j'ai accosté, peu de temps après, ces véhicules étaient arrivés au niveau
15 du quai.

16 Q. Je vous remercie.

17 Pour que les choses soient bien claires, est-ce que ces gardes de sécurité libyens étaient
18 arrivés jusqu'au ferry, à Zongo, transportés dans des véhicules ?

19 R. Veuillez reprendre cette question pour une meilleure audition.

20 Q. Bien sûr.

21 Lorsque les gardes de sécurité libyens sont arrivés jusqu'à votre ferry, à Zongo, est-ce
22 qu'ils sont arrivés dans des véhicules ?

23 R. Oui, Monsieur.

24 Q. Et qu'est-il arrivé à ces véhicules ?

25 R. Ces véhicules sont restés au niveau du quai de Zongo.

26 Q. Après que les gardes de sécurité libyens soient partis en véhicules à Bangui, est-ce
27 que vous êtes resté au port à Bangui, ou est-ce que vous avez fait une nouvelle... un
28 nouvel aller-retour vers Zongo ?

1 R. Quand ils... je les ai débarqués au quai de Bangui, ils sont montés à bord de ces 4×4,
2 ils sont partis dans la ville de Bangui. On est restés avec instruction que personne ne
3 bouge loin du ferry pendant au moins 2 heures.

4 Q. Merci.

5 Et l'homme dont vous dites que c'était M. Bemba, est-ce que lui aussi est monté dans
6 un 4×4 ou bien est-ce qu'il est monté dans un autre type de véhicule ?

7 R. Lui, ils ont fait une concession. Il est monté dans un autre type de 4×4, type Mercedes
8 break de couleur cendre, neuve.

9 Q. Je vous remercie.

10 Et, d'après vous, à qui est-ce que ça appartenait ?

11 R. Je ne connais pas le propriétaire.

12 Q. Est-ce qu'il y avait un chauffeur et des gardes du corps ?

13 R. Dans la 4×4 que... sur...

14 Q. Le 4×4 dans lequel est monté M. Bemba, comme vous l'appellez, qui est-ce que qui
15 conduisait ? Est-ce qu'il y avait des gardes du corps ? Et s'il y avait des gardes du corps,
16 d'où venaient-ils ?

17 R. Veuillez reprendre cette question.

18 Q. Bien sûr. Je vais la poser de façon plus directe.

19 Le véhicule dans lequel est monté M. Bemba, est-ce que, selon vous, c'était un véhicule
20 qui aurait appartenu au Président de la République centrafricaine — le président
21 Patassé ?

22 R. Moi, je vous ai dit ce que j'ai vu : c'est une... Il est monté à bord d'une 4×4 type
23 Mercedes break de couleur cendre, non immatriculée. La voiture, elle était neuve, et
24 tous ces hommes de la sécurité sont montés dans d'autres 4×4. Et ils ont rebroussé
25 chemin avec la sécurité qui était venue les chercher.

26 Q. Qui étaient les gens de la sécurité qui étaient venus les chercher ?

27 R. C'étaient des éléments de la Garde présidentielle ; en la tête, M. Befio.

28 Q. Merci.

1 Lorsqu'ils sont revenus, est-ce qu'ils sont revenus avec des membres de la Garde
2 présidentielle ?

3 R. De leur retour, toujours, c'est les éléments de la Garde présidentielle qui sont en
4 avant ; au milieu, la 4x4 de sieur Jean-Pierre Bemba ; et derrière, c'est ses agents de
5 sécurité.

6 Q. Est-ce que c'étaient les mêmes Libyens que ceux qui s'étaient trouvés à bord du
7 ferry ?

8 R. C'est les mêmes.

9 Q. Et quand ils sont remontés à bord du... du ferry, est-ce qu'ils sont montés à bord de
10 véhicules ou bien est-ce qu'ils sont montés à pied ?

11 R. Ils sont montés sur le ferry à pied ; ils se sont... ils ont pris position sur le ferry. Une
12 partie est dehors, sieur Jean-Pierre Bemba est monté. Et maintenant, l'autre... l'autre
13 groupe a fermé et une 4x4 Hilux Toyota, cabine avancée, est montée.

14 Q. Combien de gardes de sécurité y avait-il ?

15 R. Je crois avoir donné le nombre dans mon... dans mon... mon témoignage — le
16 nombre des gardes de sa sécurité.

17 Q. Je vous prie de m'excuser si c'est une question à laquelle vous avez déjà répondu,
18 mais est-ce que vous pourriez nous rappeler le nombre de gardes qu'il y avait ?

19 R. Monsieur, je me réfère à ce que j'ai dit dans mon témoignage. Je crois qu'il y a n
20 questions ; je vous prie de « se » référer à ce que j'ai dit dans mon témoignage.

21 Q. Un chiffre approximatif : est-ce qu'il y en avait plus ou moins que 10 ?

22 R. Je crois, je... Je ne peux que rester sur ce que j'ai donné dans mon témoignage ; la
23 version des faits.

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Haynes, il me semble que
25 lorsqu'il fait référence à son témoignage le témoin fait référence, en fait, à sa déclaration.

26 M^e HAYNES (interprétation) : Tout à fait, je comprends les choses exactement comme
27 vous, mais nous pouvons aller de l'avant.

28 Q. Combien... à bord de combien de véhicules étaient-ils pour se rendre au ferry à

1 Bangui ?

2 LE TÉMOIN :

3 R. Veuillez reprendre cette question.

4 Q. Pas de problème.

5 Combien de véhicules contenant les gardes de sécurité libyens sont arrivés au pied du
6 bateau à Bangui ?

7 R. Les véhicules qui sont arrivés, je vous ai dit que la manière qu'ils sont arrivés, c'est
8 pas... Vous voyez à peu près comment on roule à 100 à l'heure... 100, 110 à l'heure. C'est
9 cette manière qu'ils sont arrivés.

10 Le temps que le chauffeur freine, déjà, à quelques mètres, ceux de la Sécurité
11 présidentielle, déjà, ils ont commencé à sauter de leur véhicule.

12 Et maintenant, c'est la voiture de sieur Jean-Pierre Bemba qui est venue, et ceux de ses
13 sécurités, ils ont garé la voiture sur la voie, non loin de l'ambassade de la République de
14 la France, et c'est de là qu'il a... qu'il est descendu, tout, avec ses hommes de la sécurité
15 pour qu'ils puissent monter sur le ferry.

16 Q. Je vais essayer de reposer la question car elle est assez simple : combien de véhicules
17 ont été utilisés par ses gardes de sécurité libyens ?

18 R. Le nombre de ces véhicules, c'était... Ils étaient dans des 4x4, mais le nombre,
19 présentement, avec « tous » ces questions, je crois, si j'avais donné une moyenne dans
20 mon... mon... mon témoignage. Je ne peux que me référer à ce que j'ai dit dans... dans
21 mon témoignage.

22 Q. Y avait-il autant de personnes à revenir qui étaient parties quelques heures... plus
23 tôt ?

24 R. Vous dites ?

25 Q. Y avait-il autant de véhicules... y avait-il autant de véhicules à revenir que le nombre
26 qui était parti quelques heures précédemment ?

27 R. Le nombre des véhicules qui étaient venus était plus, parce que le nombre de... des
28 agents de la Garde présidentielle de... de la Sécurité présidentielle était haussé. Le

1 nombre était haussé. Et ils étaient un peu nombreux avant qu'ils « n'aient » repartis
2 pour la première fois.

3 Q. Très bien.

4 Le Toyota Hilux est-il arrivé jusqu'au bateau pour prendre ces... pour prendre à bord
5 ces Libyens ?

6 R. Est-ce que c'est... Vous me posez cette question, c'est pour le débarquement ou c'est
7 pour le retour ?

8 Q. Les deux, en fait, les deux.

9 Est-ce que le Toyota Hilux est venu lors du débarquement ? Est-ce qu'il est revenu
10 ensuite lors de l'embarquement, deux heures plus tard ?

11 R. Monsieur, je vous ai dit qu'au débarquement, peu de temps après, la Garde
12 présidentielle est arrivée avec des éléments. À la tête, le... le patron de la Sécurité
13 présidentielle, Befio. Ils sont partis dans la ville.

14 À leur retour, en avant, c'est le patron de la Sécurité présidentielle, avec sa 4x4 Hilux
15 vert métallisé, avec le gyrophare de couleur bleue, suivi de ses éléments.

16 Maintenant, ils sont arrivés. Tous les véhicules, ils les ont garés que sur la voie, avec des
17 détresses allumées. Et c'est de là où ils se sont salués avec les autorités qui étaient là.

18 Et maintenant, une partie de sa sécurité est montée sur le ferry. Lui est monté en
19 deuxième position. En troisième position, ses éléments de la sécurité. Et maintenant,
20 une Hilux, cabine avancée, double cabine, donc, est montée après.

21 Q. Qui conduisait ce véhicule ?

22 R. C'était un militaire qui était au volant.

23 Q. Un soldat libyen ?

24 R. Non, c'était un militaire centrafricain.

25 Q. « Ce » Hilux, est-ce un pick-up avec une plate-forme ouverte derrière ou est-ce qu'il y
26 a... en fait, est-ce que c'est un fourgon entièrement tôle ?

27 R. Je l'ai décrit. J'ai dit que c'est une cabine avancée. Donc, il y a deux cabines, là où le
28 chauffeur conduit, derrière lui, il y a « une » siège de passager, et derrière, il y a... la

1 brouette du pick-up.

2 Q. Qu'y avait-il dans ce véhicule ?

3 R. Pour la première fois, quand... à son retour, dans ce véhicule, il y avait derrière, dans
4 cette malle pick-up, des cartons de Sprint blancs, chargés de billets de banque, de... en
5 coupures de 10 000 et 5 000 francs.

6 Q. Ces cartons n'étaient que dans la plate-forme arrière du Hilux, uniquement là ?

7 R. Oui, Monsieur.

8 Q. Combien de cartons y avait-il ?

9 R. La moyenne de neuf cartons.

10 Q. Il y a peut-être une erreur de traduction ; pourquoi dites-vous « en moyenne » ?

11 R. Bon, vous, vous voulez un nombre exact, mais si vous voulez un nombre exact,
12 veuillez vous référer à ce que j'ai dit dans... dans mon... mon témoignage, dans ma... ma
13 version.

14 M^e HAYNES (interprétation) : Très bien. Nous pouvons faire cela.

15 Pourrions-nous donc avoir à l'écran, s'il vous plaît, le document n° 8 de la liste de la
16 Défense, CAR-OTP-0028-0339, à la page 0357 ?

17 Pour ceux qui suivent la version anglaise, il faudra se référer à la pièce dont les quatre
18 derniers numéros ERN « est » 0064.

19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Il faut baisser les stores,
20 Monsieur le... Monsieur le greffier.

21 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

22 M. LE GREFFIER (interprétation) : Le document CAR-OTP-0028-0339, première version
23 expurgée, à la page 0357, est disponible à l'écran. Il s'agit d'un document confidentiel.

24 M^e HAYNES (interprétation) : Il faut montrer le bas de la page au témoin, s'il vous plaît.

25 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

26 Vous n'avez qu'à lire les cinq dernières lignes de cette page. Cela vous aidera.

27 Pour ceux qui suivent en anglais, je tiens à dire qu'il s'agit du premier paragraphe que
28 l'on trouve à la page 0064.

1 Lorsque vous aurez terminé de lire ce passage, veuillez me le faire savoir, s'il vous plaît.

2 *(Le témoin s'exécute)*

3 LE TÉMOIN : O.K. J'ai pris le contenu.

4 M^e HAYNES (interprétation) :

5 Q. Très bien.

6 Est-ce que vous confirmez la taille de ces cartons, tel qu'on le voit ici à l'écran,
7 90 centimètres sur 1,10 mètre ? Vous êtes d'accord avec ces dimensions ?

8 LE TÉMOIN :

9 R. Oui, Monsieur.

10 Q. Donc, ils sont presque cubiques, on dirait des cubes ?

11 R. Oui, Monsieur.

12 Q. Désolé, on va mesurer un peu.

13 Devant vous, vous voyez qu'il y a trois sortes de... boîtes qui font la table sur laquelle...
14 à laquelle vous êtes.

15 Est-ce qu'une de ces caisses serait à peu près un tiers de la table à laquelle vous êtes
16 assis ? Ça représente la même taille, à peu près ?

17 R. Je vous dis, les tables dont vous me présentez la hauteur fait 1,10 mètre. Vous voyez,
18 de la plante des pieds d'un homme pour atteindre la hanche, vous voyez,
19 plus 10 centimètres, 1,10 mètre de hauteur. C'est la hauteur de ces cartons de cigarettes
20 Sprint de chez nous.

21 Q. Et quelle est la dimension de la face, de la face du cube en haut ?

22 R. Le haut était ouvert, hein, c'était pas fermé.

23 Q. Certes. De ce fait, vous m'amenez à ma prochaine question.

24 Vous nous avez dit qu'il y avait neuf cartons de cette taille qui se trouvaient dans la
25 remorque arrière de « ce » Hilux, enfin, de la plate-forme arrière de « ce » Hilux.
26 Comment étaient-ils disposés sur la plate-forme arrière ?

27 R. Tout à l'heure, quand vous m'aviez posé la question, je vous ai dit que je me réfère à
28 ce que j'avais dit dans ma déclaration. Donc, vous... vous tenez le nombre de neuf. J'ai

1 dit : « Il y avait cinq cartons de ce type remplis de billets. »

2 Q. Il y en avait cinq ou il y en avait neuf ?

3 R. J'ai dit, Monsieur, il y avait cinq... Je tiens à ce que j'ai dit dans mes dépositions. Il y
4 avait cinq cartons. Ce n'était pas fermé, c'était à ciel ouvert. Et tous ces billets de banque,
5 au visu, je voyais ces billets de banque. C'étaient des coupures de 10 000 francs CFA et
6 5 000 francs CFA.

7 Q. Très bien.

8 Qui vous a dit qu'il y avait 9 milliards de francs CFA dans ces cinq boîtes dont le
9 couvercle était ouvert ?

10 R. Ce n'étaient pas des boîtes. C'étaient des cartons qu'on a remplis de billets de banque
11 en coupures de 10 000 francs et 5 000 francs. Et la personne qui nous a dit qu'ils ont pris
12 cet argent à la BEAC fut le militaire qui était au volant de ce 4×4 Hilux D8D.

13 Q. Combien de soldats y avait-il à bord de ce véhicule ?

14 R. Ces cinq militaires qui escortaient étaient de la nationalité centrafricaine.

15 Q. Sont-ils restés avec le véhicule lors de la traversée vers Zongo ?

16 R. Oui, ce véhicule est monté jusqu'à ce que je les ai débarqués à Zongo. Ils sont partis
17 avec cette 4×4. Et quand l'hélicoptère est reparti, ils sont revenus avec la 4×4. On les a
18 ramenés sur Bangui.

19 Q. J'imagine que vous allez nous dire que lorsqu'il est revenu le Hilux était vide en ce
20 qui concerne la plate-forme arrière, il n'y avait plus rien.

21 R. Évidemment, c'était vide à l'arrière. Le carton qui était dedans, tous ces cartons n'y
22 étaient pas.

23 Q. Quel type d'hélicoptère avez-vous vu ?

24 R. C'est les anciens hélicoptères qui ont des turbines juste en face du pilote, au-dessus,
25 entre l'hélice et... et... et le rotor.

26 Q. Et combien de passagers peut emporter ce type d'hélicoptère ?

27 R. Bon, la moyenne, le... le pilote peut connaître la moyenne. Mais à ce que je sache, le
28 pilote, le mécanicien, tous les hommes de main, ils étaient venus à bord de cet

1 hélicoptère.

2 Q. Et ils sont tous partis à bord de cet hélicoptère, si tant est que vous ayez pu le voir ?

3 R. Tenté de voir...

4 Q. Vous dites que vous n'avez pas pu voir l'hélicoptère décoller ?

5 R. J'ai dit, quand je les ai débarqués, ils sont partis vers là où était garé l'hélicoptère. Peu
6 de temps après, les rotors ont commencé. Quand l'hélicoptère commence à tourner ses
7 rotors, on le sent. Et là, l'hélicoptère a survolé, tout en rasant l'eau, comme ils étaient
8 venus.

9 Q. Pouviez-vous voir à l'intérieur de l'hélicoptère ?

10 R. L'hélicoptère, tout en venant, les portières n'étaient pas fermées. Les deux portières,
11 que ça soit à tribord ou à bâbord, les... les portières n'étaient pas fermées.

12 Q. Très bien.

13 Une dernière question à ce propos : à l'arrière « du » Hilux, y avait-il cinq ou neuf
14 cartons contenant des billets de banque et aux dimensions que vous avez mentionnées ?

15 Il y en avait cinq ou il y en avait neuf ?

16 R. J'ai dit cinq cartons.

17 M^e HAYNES (interprétation) : Très bien.

18 Nous pouvons maintenant ôter de l'écran le document qui y figure et nous pouvons
19 aussi lever les stores, Madame le Président.

20 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

21 Q. Cette première visite est-elle la seule fois où vous avez vu des gardes de sécurité
22 libyens ?

23 LE TÉMOIN :

24 R. Veuillez reprendre pour une meilleure audition.

25 Q. Pas de problème.

26 Lorsque, cinq jours plus tard, vous dites que M. Bemba est revenu, était-il escorté de
27 gardes de sécurité libyens à ce moment-là ?

28 R. Il ne pouvait pas marcher sans sa sécurité.

1 Q. Je sais.

2 Ce que je voudrais que vous nous disiez, si ces... c'est si la deuxième fois les gardes de
3 sécurité étaient des Libyens.

4 R. Oui, Monsieur.

5 Q. Et pour aller droit au but, est-ce qu'ils sont... ils ont débarqué du ferry avec lui à
6 Bangui, et puis ils ont réembarqué avec lui pour le voyage de retour vers Zongo ?

7 R. Oui, Monsieur.

8 Q. Et est-ce que les choses se sont passées exactement de la même manière : ils sont
9 montés dans les 4x4, et M. Bemba est monté dans le véhicule couleur cendre, qui était
10 gardé par des membres de la Garde présidentielle ?

11 R. Quand il est venu pour la première et la deuxième fois, c'est ce 4x4, type Mercedes
12 break, qu'ils montaient à bord. Il y a un chauffeur, et lui derrière.

13 Q. Et est-ce qu'il y avait une présence de la Garde présidentielle autour de ce véhicule ?

14 R. La Garde présidentielle venait, tout se passait d'abord dans la transmission. Tout se
15 passait dans la transmission. Quand on est arrivés à quai — c'est quelques secondes —,
16 les véhicules de la Garde présidentielle sont arrivés. En tête, toujours, il y a le patron de
17 la sécurité présidentielle, le... le français qui s'occupait de la Garde présidentielle dans
18 ce temps. Vous voyez sur mon écran, il y a le... le témoin lumineux, là où c'est marqué
19 « *power* », son gyrophare avait cette couleur de la gendarmerie, comme ça. Donc, son
20 gyrophare avait cette couleur. Quand ça commence à clignoter, ça, c'est la Garde
21 présidentielle. Et lui, quand il arrive suivi de ses éléments, et c'est comme ça qu'ils le
22 reçoivent.

23 Q. Je vous remercie.

24 Est-ce que vous avez vu comment les véhicules qui amenaient les gardes libyens... les
25 gardes de sécurité libyens arrivaient jusque là ?

26 R. Les gardes de la sécurité libyenne embarquaient dans des véhicules 4x4 que la Garde
27 présidentielle, en venant, a préparés pour les... les... les transporter.

28 Q. Merci.

1 Alors, si vous le voulez bien, on va arriver au voyage de retour. Vous avez dit qu'il y
2 avait des hommes qui avaient été amenés à bord ; vous vous en souvenez ?

3 R. Oui, Monsieur.

4 Q. Est-ce que vous êtes d'accord pour dire que tout ce que vous saviez sur ces hommes,
5 c'est ce que vous a appris l'adjudant Odon ?

6 R. Oui, Monsieur.

7 Q. Et il vous a dit que c'étaient des prisonniers de guerre ?

8 R. Oui, Monsieur.

9 Q. Est-ce qu'il savait pourquoi ils avaient été faits prisonniers ?

10 R. L'adjudant Odon ?

11 Q. Oui, Monsieur le témoin.

12 R. Moi, je ne sais pas. Lui de me dire : « Ces hommes que tu vois attachés, ligotés, là, ça,
13 c'est des prisonniers de guerre ».

14 Q. Donc, vous ne saviez pas pourquoi ils avaient été emprisonnés, et vous ne saviez pas
15 par qui ils avaient été faits prisonniers ?

16 R. Veuillez... parce que... veuillez reprendre, parce qu'il y a deux questions dans ce que
17 vous venez à peine de poser. Il y a qui... il y a un qui, et... et l'autre...

18 Q. Très bien.

19 L'adjudant Odon ne vous a pas dit pourquoi ces hommes avaient été emprisonnés ;
20 juste ?

21 R. Non, il ne m'a pas dit le pourquoi.

22 Q. Il ne vous a pas dit non plus par qui ils avaient été emprisonnés ?

23 R. Non.

24 Q. Donc, la question a peut-être l'air évidente, mais vous, vous n'aviez en fait aucune
25 idée de la raison pour laquelle on les transportait à Zongo ?

26 R. Oui, Monsieur.

27 Q. Et vous nous avez... vous nous l'avez déjà dit, mais vous ne connaissiez pas non plus
28 leur nationalité ?

1 R. Leur nationalité, je ne connais pas leur nationalité. Quand j'ai vu la manière que ces
2 hommes ont été ligotés, il y avait beaucoup de points d'interrogation qui me venaient
3 en tête.

4 Il y a un qui me faisait signe que si j'avais la cigarette, je lui mettais entre ses... ses
5 lèvres.

6 Et ce qui m'a beaucoup marqué, c'est qu'il y avait un qui me regardait. Il n'avait pas la
7 force d'ouvrir la bouche et parler. Et quand je l'ai regardé, je vous ai dit qu'après qu'il y
8 a eu un peu de paix, un jour, j'étais dans mes promenades, j'ai vu ce monsieur, il était
9 hébété. Il marchait sur la route... il marchait sur la route. Et quand je l'ai vu, je me suis
10 rapproché de lui, il ne parlait pas, il était hébété. Quand je lui parlais, il ne répondait
11 pas. Et j'étais pris de pitié. Quelques jetons étaient dans ma poche, je lui ai mis dans sa
12 main.

13 Q. Merci beaucoup, Monsieur.

14 Alors, je continue.

15 Je voudrais revenir un petit peu en arrière et vous poser une question sur le transport ;
16 vous comprenez ça ?

17 R. Oui, Monsieur.

18 Q. D'après vous, quand est-ce que le transport des troupes commençait chaque jour ? À
19 quelle heure ?

20 R. La question est de savoir quand et à quelle heure je transportais ces... ces troupes.

21 Je vous ai dit que quand j'avais traversé le fleuve pour la première fois, c'était à des
22 heures avancées de la nuit. Et de jour, on les transporte, de nuit, on les transporte. De
23 jour comme de nuit, on les transporte.

24 Q. Je vous remercie, Monsieur.

25 À quel moment de la nuit est-ce que vous arrêtiez ces transports de troupes ?

26 R. Je vous dis tardivement... tardivement. C'est comme si on montait une garde. Donc,
27 tout se passait dans les talkie-walkies qu'Odon avait, parce qu'Odon pouvait joindre
28 Zongo comme à Bangui. Donc, tout était entre les mains d'Odon, son colonel, donc.

1 Nous, on était là, au quai de Bangui. Si Zongo appelle Odon, il reçoit message, il me dit :
2 « Moteur en route », donc on repart de l'autre côté, on charge, on embarque et on
3 débarque à Bangui ; et c'était comme ça. Donc, de nuit, même si c'est à 1 h, à 2 h, je
4 traverse le fleuve.

5 Q. Vous voulez dire 1 h ou 2 h du matin ?

6 R. Oui, Monsieur. Oui, Monsieur. Je dis que c'est tardivement. Quand... tardivement,
7 presque 2 h du matin. S'il n'y a plus d'activité, c'est tardivement qu'on peut se reposer.

8 Q. Donc on peut dire que le transport des troupes, 17 h ou à 19 h ou à 21 h, c'est quelque
9 chose qui pouvait se passer tous les jours ?

10 R. Monsieur, je vous dis que, comme vous l'avez si bien dit, quand Odon reçoit le
11 message, à n'importe quel moment, il fallait faire ce genre de rotations.

12 Q. Bon, je ne veux pas trop insister, mais est-ce que c'était tous les jours que vous
13 transportiez des troupes la nuit ?

14 R. Monsieur, je ne suis qu'exécutant, j'exécute. Quand le message... je ne connais pas
15 « à » quand le message peut arriver. Que ça soit de jour, de nuit, on me dit « Moteur en
16 route », je ne peux pas dire non. Moi, mon travail, c'est de contrôler le moteur, si le
17 moteur est opérationnel. Quand on me dit « Démarre le moteur », je pars ; il n'y a pas à
18 dire si c'est la nuit ou c'est ceci. Il faut traverser, c'est tout.

19 Q. Et lorsque des troupes étaient transportées pendant la nuit vers Bangui, est-ce qu'il
20 fallait qu'elles passent par la base navale à leur arrivée ?

21 R. Leur point d'attache de débarquement à Bangui ne pouvait que se faire au niveau de
22 la base navale. De Zongo à Bangui, tout se passait qu'au niveau de la base navale.

23 Q. Et est-ce qu'il était nécessaire que le colonel Danjito soit là pour les accueillir ?

24 R. Oui, Monsieur. Colonel, le patron de la base ne manquait pas.

25 Q. Merci beaucoup.

26 Alors, je voudrais que vous réfléchissiez bien à ma prochaine question. Nous allons le
27 plus rapidement possible et avec le moins de difficultés possible parler des cas de viols,
28 dont vous dites que vous avez été le témoin. Et je vais commencer par vous demander

1 de combien de cas de viols avez-vous vu... d'incidents avez-vous vu. Est-ce que vous
2 avez vu deux épisodes, trois épisodes, quatre épisodes ?

3 (*Silence du témoin*)

4 Monsieur le témoin, avez-vous bien entendu la question et l'avez-vous comprise ?

5 R. Oui, Monsieur le... le... vous parlez des épisodes, c'est comme si c'étaient des films
6 qu'on était en train de jouer. Je crois que le point... la question « dont » vous m'avez
7 posée, si c'est des épisodes, je crois avoir parlé de cela à des enquêteurs, et je ne peux
8 que me référer dans ce que j'ai donné aux enquêteurs.

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur Haynes, si vous me le
10 permettez.

11 Q. Monsieur le témoin, quand M. Iverson, de l'Accusation, vous a demandé... vous a
12 posé beaucoup de questions sur les viols, vous avez pu raconter l'histoire dont vous
13 vous souveniez. C'est ce que la Défense voudrait que vous fassiez maintenant. Elle
14 voudrait que vous répétiez ce que vous avez dit ici, dans le prétoire, lorsque
15 l'Accusation vous a interrogé.

16 Alors, nous savons que vous avez livré votre version des faits dans votre déclaration
17 écrite, mais il est nécessaire que vous répétiez cette histoire-là ici, devant les juges. Et
18 c'est pour ça que la Défense vous pose cette question-là.

19 Est-ce que vous pourriez essayer de vous souvenir de combien d'événements, combien
20 d'incidents, combien d'occurrences vous avez vues ? C'est ça, la question de la Défense.

21 LE TÉMOIN :

22 R. Tout en commençant tout au début, le premier que j'ai vu, j'avais parlé de
23 ces 22 femmes... 22 miliciens et 8 femmes qui ont été violées sur... sur le ferry.

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Vous continuez, Maître Haynes.

25 M^e HAYNES (interprétation) : Oui.

26 Q. Alors, je ne veux pas pour l'instant vous demander de nous donner des détails. Je
27 voudrais simplement que vous nous disiez, lorsque vous fouillez votre mémoire, quand
28 vous essayez de vous souvenir, combien d'incidents vous avez vu. Est-ce qu'il y a eu

1 deux, trois, quatre incidents ?

2 LE TÉMOIN :

3 R. Monsieur, vous me... vous m'aviez posé la question. Pour ce point, je ne peux que me
4 référer à ce que j'ai dit dans mon... mon témoignage, pour ne pas que... que... que je... je
5 déborde. Donc, référez-vous à ce que j'ai dit. Donc, c'est au vu de ça que... que vous
6 « me » pouvez... vous pouvez me poser des questions « comme » pas à pas, parce que
7 pour moi, c'est... c'est... c'est... c'est sensible.

8 Q. Monsieur le témoin, est-ce que vous voulez bien faire un effort pour moi pour nous
9 dire combien d'occurrences, combien d'incidents vous avez vus, sans... sans faire... sans
10 qu'on doive faire référence à votre déclaration ?

11 R. Vous me posez la question de vous donner un chiffre. Pour vous, vous voulez un
12 chiffre, mais moi, je ne peux que me référer à ce que j'ai donné. C'est au vu de ça que
13 vous pouvez me poser les questions. Vous me demandez de vous donner un chiffre. Si
14 je vous donne un chiffre qui n'est pas normal, là, ce n'est pas... ce n'est pas bien. Donc,
15 au vu de ce que j'ai déposé, posez-moi des questions en fonction.

16 Je vous ai dit que j'ai... j'ai rappelé le... le premier — 22 miliciens et huit femmes. Donc,
17 s'il y a les... les autres, conformément à ce que j'ai déposé, posez-moi des questions ou
18 référez-vous à ce que j'ai dit, et ça va... ça va beaucoup vous aider.

19 Q. Monsieur le témoin, je voudrais que les choses soient claires, je ne voudrais pas me
20 montrer injuste à votre égard. Mais est-ce que vous êtes en train de me dire, alors que
21 vous êtes maintenant assis là, à la barre, que le seul incident dont vous arriviez à vous
22 souvenir, c'est celui où il y avait 22 miliciens et huit femmes ?

23 R. Je ne l'ai pas dit ainsi. Je ne l'ai pas dit ainsi. Il y a eu des cas de viols. Donc, partant
24 du premier que je vous ai décrit, la suite, on part de là, et je crois que ça va être facile.

25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Haynes, si vous me le
26 permettez, nous pourrions peut-être réessayer après la pause déjeuner, car il est 13 h.

27 M^e HAYNES (interprétation) : Bien sûr.

28 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, nous allons

- 1 maintenant faire la pause déjeuner. Vous pouvez déjeuner et vous pouvez vous reposer.
- 2 Il est 13 h, nous reprendrons à 14 h 30.
- 3 Je demanderais à M^{me} l'huissier de bien vouloir faire quitter le prétoire au témoin.
- 4 Dans l'intervalle, nous allons suspendre l'audience, et nous reprendrons à 14 h 30.
- 5 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*
- 6 M. LE GREFFIER : Veuillez vous lever.
- 7 *(L'audience, suspendue à 13 h 01, est reprise en public à 14 h 37)*
- 8 M^{me} L'HUISSIER : *(Début de l'intervention inaudible, canal fermé)...*
- 9 *Please, be seated.*
- 10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bienvenue à tous, à nouveau.
- 11 Je vais demander à notre huissière de faire entrer le témoin.
- 12 Il semble que nous ayons un problème. Enfin, attendons d'avoir le témoin en prétoire et
- 13 il nous fera part de ses sentiments.
- 14 Madame Kneuer ?
- 15 M^{me} KNEUER (interprétation) : Est-ce que nous allons procéder en audience publique
- 16 ou en huis clos partiel ?
- 17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Dès que le témoin entrera dans le
- 18 prétoire, nous passerons à huis clos partiel.
- 19 *(Le témoin est introduit au prétoire)*
- 20 Monsieur le greffier, veuillez passer à huis clos partiel.
- 21 *(Passage en audience à huis clos partiel à 14 h 39)*
- 22 (Expurgé)
- 23 (Expurgé)
- 24 (Expurgé)
- 25 (Expurgé)
- 26 (Expurgé)
- 27 (Expurgé)
- 28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (*Passage en audience publique à 14 h 41*)

16 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique.

17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Haynes ?

18 M^e HAYNES (interprétation) : Je ne voulais pas présenter des arguments lorsque vous
19 vous entreteniez avec le témoin à huis clos partiel, mais je pense de toute façon que je
20 n'aurais pas pu en terminer aujourd'hui. Mais je ne pense pas que demain nous en
21 aurons pour la journée entière ; le matin devrait suffire.

22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie de ces
23 informations, Maître Haynes.

24 Pour... Notre témoin ne semble pas se sentir très bien. Et en prenant en compte, donc,
25 son état mental et physique un peu défaillant, je pense qu'il vaut mieux que nous
26 levions la séance et nous reprendrons demain matin, à 9 h 30 du matin.

27 Y a-t-il des observations de la part de l'Accusation ?

28 M. IVERSON (interprétation) : Aucune observation, Madame le Président.

- 1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : D'autres commentaires à faire,
2 Maître Haynes ?
- 3 M^e HAYNES (interprétation) : Non, merci, Madame le Président.
- 4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Nous allons maintenant lever la
5 séance.
- 6 Je vais demander à l'Unité des victimes et des témoins de venir vous aider. Si vous
7 n'êtes que fatigué, eh bien, comme ça vous aurez le temps de vous reposer d'ici demain,
8 et nous reprendrons donc demain à 9 h 30.
- 9 Je remercie l'équipe de l'Accusation, les représentants légaux des victimes, l'équipe de la
10 Défense, M. Jean-Pierre Bemba Gombo... M. Jean-Pierre Bemba Gombo, nos interprètes,
11 nos sténographes.
- 12 Et je vais maintenant demander à M^{me} l'huissier d'escorter le témoin hors du prétoire.
- 13 Monsieur le témoin, nous espérons que demain vous nous reviendrez en pleine forme.
- 14 Madame l'huissier, s'il vous plaît.
- 15 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*
- 16 La séance est levée.
- 17 M. LE GREFFIER : Veuillez vous lever.
- 18 *(L'audience est levée à 14 h 45)*